

N° 2020/003

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du **lundi 09 mars 2020**

Par suite d'une convocation en date du 03 mars 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 09 mars 2020 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. ALLIER Jérôme	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme **PRUDHON** Claude a donné procuration à M. **JEANNE** Jean-Pierre
M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques
M. **LECOMTE** Marc a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Absents excusés :

M. **PARRA** Baltazar, M. **MARTINS DE FREITAS** Éric et Mme **SERRE** Océane
Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 03 -09/03/2020
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Le Maire donne la parole à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle, adjointe aux finances, qui informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à PRIVAS et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier Municipal,

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Jean-Pierre JEANNE,

Maire.



Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 007-210700720-20200309-2020_003-DE